



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Série Q

Supplément 22
(12/1999)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

**Rapport technique TRQ.3000: exploitation du
protocole de commande d'appel indépendante
du support (BICC) avec le système de
signalisation d'abonné numérique n° 2**

Recommandations UIT-T de la série Q – Supplément 22

(Antérieurement Recommandations du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q
COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMULATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1699
PRESCRIPTIONS ET PROTOCOLES DE SIGNALISATION POUR LES IMT-2000	Q.1700–Q.1799
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

SUPPLÉMENT 22 AUX RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

RAPPORT TECHNIQUE TRQ.3000: EXPLOITATION DU PROTOCOLE DE COMMANDE D'APPEL INDÉPENDANTE DU SUPPORT (BICC) AVEC LE SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 2

Résumé

Le présent supplément à la Recommandation UIT-T Q.1901 décrit les aspects généraux de la mise en correspondance du protocole de commande d'appel indépendante du support (BICC) avec le système de signalisation numérique n° 2 (DSS2) pour le support AAL de type 1.

Source

Le Supplément 22 aux Recommandations UIT-T de la Série Q, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 3 décembre 1999 selon la procédure définie dans la Résolution 5 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente publication, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

A la date d'approbation de la présente publication, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	Domaine d'application 1
2	Références 2
3	Définitions 2
4	Abréviations 3
5	Fonctions de mappage entre l'entité de signalisation BICC et l'entité de signalisation DSS2 3
5.1	Informations de liaison 3
5.2	Informations de service de support 4
5.3	Informations d'adresse 7
5.4	Motif 7

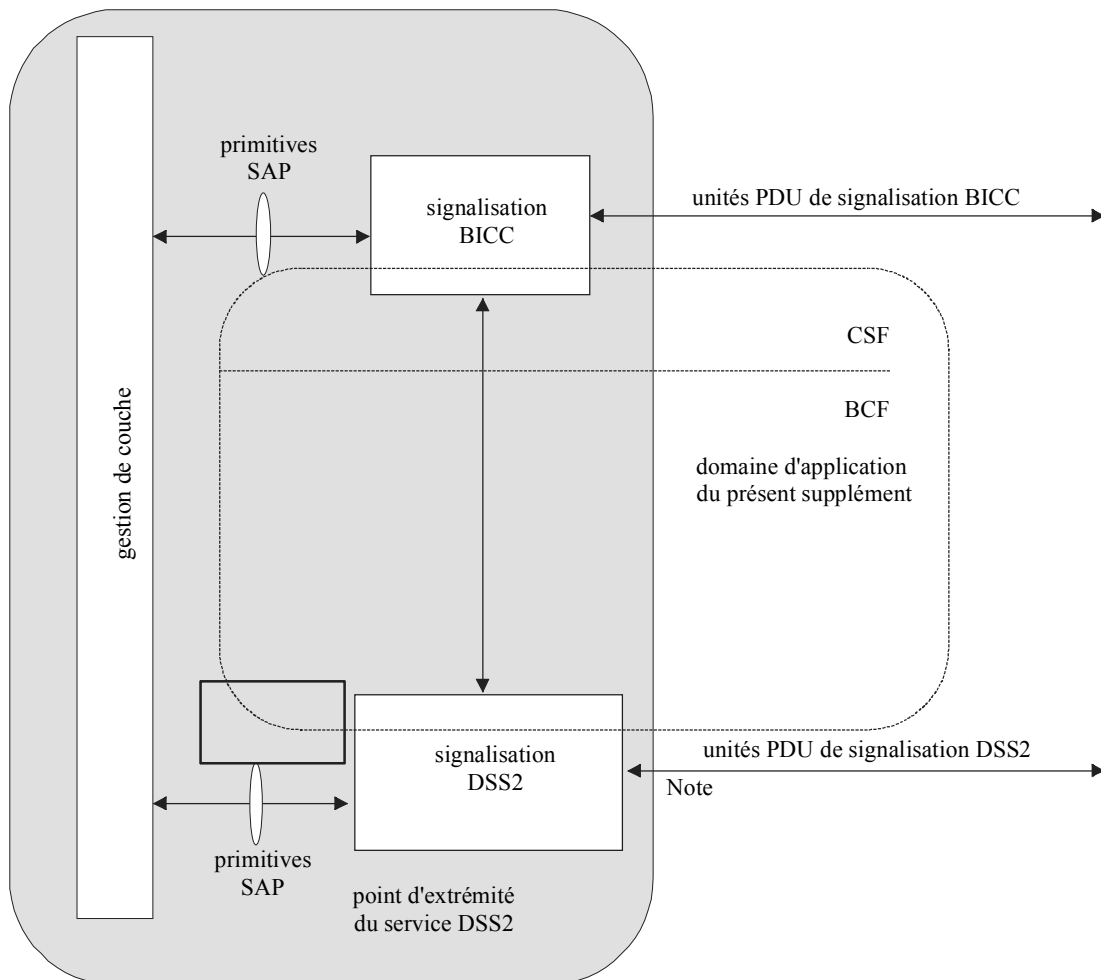
**RAPPORT TECHNIQUE TRQ.3000: EXPLOITATION DU PROTOCOLE DE
COMMANDE D'APPEL INDÉPENDANTE DU SUPPORT (BICC) AVEC
LE SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 2**

(Genève, 1999)

1 Domaine d'application

Le présent supplément contient des informations relatives au fonctionnement du protocole de commande d'appel indépendant du support [1] avec le protocole de signalisation DSS2 [4] utilisé pour la commande des connexions de support AAL de type 1.

Les informations qui doivent être échangées entre l'entité de signalisation BICC [1] et l'entité de signalisation DSS2 [4] sont identifiées. La case en pointillé de la Figure 1-1 illustre le domaine d'application du présent supplément.



NOTE – Cette figure représente le côté utilisateur de DSS2 dans le cas où l'interface appartient à un réseau ATM. Il peut s'agir du côté réseau en cas d'accord bilatéral.

T1111140-00

Figure 1-1 – Domaine d'application du présent supplément

2 Références

Les Rapports techniques et autres références suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour le présent supplément. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout supplément ou autre référence est sujet à révision; tous les utilisateurs du présent supplément sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des suppléments et autres références indiqués ci-après. Une liste des Recommandations et des suppléments UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- [1] Recommandation UIT-T Q.1901 (2000), *Protocole de commande d'appel indépendante du support (BICC)*.
- [2] Recommandation UIT-T I.363.1 (1996), *Spécification de la couche d'adaptation ATM du RNIS-LB: AAL de type 1*.
- [3] Recommandation UIT-T I.610 (1999), *Principes et fonctions d'exploitation et de maintenance du RNIS à large bande*.
- [4] Recommandation UIT-T Q.2931 (1995), *Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Spécification de la couche 3 de l'interface utilisateur-réseau pour la commande de connexion/appel de base*.
- [5] Recommandation UIT-T Q.2941.3 (2000), *Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Extension du transport d'identificateurs génériques pour la prise en charge de la commande d'appel indépendante du support*.
- [6] Recommandation UIT-T Q.850 (1998), *Utilisation des indications de cause et de localisation dans le système de signalisation d'abonné numérique n° 1 et le sous-système utilisateur du RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [7] Recommandation UIT-T Q.765 (2000), *Système de signalisation n° 7 – Mécanisme de transport d'application*.
- [8] Recommandation UIT-T Q.2965.1 (1999), *Système de signalisation d'abonné numérique n° 2 – Prise en charge des classes de qualité de service*.
- [9] Recommandation UIT-T I.371 (2000), *Gestion du trafic et des encombrements dans le RNIS-LB*.
- [10] Recommandation UIT-T Q.2961.2 (1997), *Prise en charge de la capacité de transfert ATM dans l'élément d'information de capacité de support à large bande*.
- [11] Recommandation UIT-T Q.763 (1999), *Système de signalisation n° 7 – Formats et codes du sous-système utilisateur du RNIS*.
- [12] Recommandation UIT-T I.356 (2000), *Caractéristiques du transfert de cellules de la couche ATM du RNIS-LB*.
- [13] Recommandation UIT-T Q.2610 (1999), *Utilisation des indications de cause et de localisation dans le sous-système utilisateur du RNIS à large bande et dans le système de signalisation d'abonné numérique n° 2*.

3 Définitions

Aucune définition nouvelle n'est nécessaire dans le cadre du présent supplément.

4 Abréviations

Le présent supplément utilise les abréviations suivantes:

AAL	couche d'adaptation ATM (<i>ATM adaptation layer</i>)
ATM	mode de transfert asynchrone (<i>asynchronous transfer mode</i>)
B-BC	capacité support à large bande (<i>broadband bearer capability</i>)
BCF	fonction de commande de support (<i>bearer control function</i>)
BICC	commande d'appel indépendante du support (<i>bearer independent call control</i>)
CS1	ensemble de capacités 1 (<i>capability set 1</i>)
CSF	fonction de service d'appel (<i>call services function</i>)
GIT	transport d'identificateur générique (<i>generic identifier transport</i>)
N-ISUP	sous-système utilisateur du RNIS à bande étroite (<i>narrowband ISDN user part</i>)
QS	qualité de service
SN	nœud serveur (<i>serving node</i>)
TMR	caractéristiques du support de transmission (<i>transmission medium requirement</i>)
USI	service demandé par l'utilisateur (<i>user service information</i>)

5 Fonctions de mappage entre l'entité de signalisation BICC et l'entité de signalisation DSS2

Les sous-paragraphes ci-après décrivent les informations échangées entre l'entité de signalisation BICC [1], [7] et l'entité de signalisation DSS2:

- 1) informations de liaison;
- 2) informations de service de support;
- 3) informations d'adresse;
- 4) motif.

Le mappage indiqué dans les tableaux du présent paragraphe comprend l'élément d'information ou le nom du paramètre suivi entre parenthèses des informations contenues dans ces derniers.

5.1 Informations de liaison

Les informations de liaison sont utilisées pour associer la signalisation de commande d'appel et la signalisation de commande de support pour l'établissement d'un support ATM AAL de type 1. L'identificateur de connexion réseau support (BNC-ID, *backbone network connection identifier*) est transporté par la commande d'appel dans le paramètre de transport d'application [7]. L'identificateur BNC-ID est transporté par la commande de support dans le paramètre Transport d'identificateurs génériques [5].

Le mappage des informations de liaison entre l'entité de signalisation BICC et l'entité de signalisation DSS2 est détaillé au Tableau 5-1.

Tableau 5-1 – Mappage des informations de liaison

Paramètre de l'entité de signalisation BICC (commande d'appel)	Élément d'information de l'entité de signalisation DSS2 (commande de support)
Paramètre de transport d'application (BNC-ID) [7]	Transport d'identificateurs génériques (BNC-ID) [5]

5.2 Informations de service de support

Le présent sous-paragraphe définit le mappage des informations de service de support contenues dans le paramètre BICC TMR avec les éléments d'information DSS2 nécessaires à la prise en charge des connexions de support AAL de type 1.

NOTE – Les informations de codec BICC ne sont pas utilisées dans le présent supplément.

Les éléments d'information DSS2 nécessaires au mappage des informations de service de support sont détaillés au Tableau 5-2.

**Tableau 5-2 – Éléments d'information DSS2 nécessaires au mappage
des informations de service de support**

	Éléments d'information utilisés pour décrire les attributs de support relatifs au réseau	Éléments d'information utilisés pour décrire les attributs de couche inférieure
Éléments d'information relatifs à DSS2 (voir 4.5/Q.2931 [4])	<ul style="list-style-type: none"> – Capacité support large bande (B-BC) – Descripteur de trafic ATM – Paramètre QS 	Paramètres de couche d'adaptation ATM (paramètres AAL)

Le Tableau 5-3 décrit le mappage entre le paramètre BICC TMR, l'élément d'information de capacité support large bande DSS2 et les éléments d'information du paramètre QS. Ce mappage est indépendant des codes du paramètre TMR.

**Tableau 5-3 – Mappage du paramètre BICC TMR, des éléments
d'information de la capacité support large bande et des
éléments d'information du paramètre QS DSS2**

	Paramètre BICC TMR = voix, 64 kbit/s sans restriction, 3,1 kHz audio, N*64 kbit/s		
Contenu des éléments d'information de la capacité support large bande DSS2 [10]			
Classe support	X	X	X
BTC	7 (Note 1)	7 (Note 1)	5
Sensibilité à la mutilation	Insensible à la mutilation		
Configuration dans le plan utilisateur	Point à point		
Contenu des éléments d'information du paramètre QS DSS2 [8]			
Classe de qualité de service vers l'avant	1 (Note 2)	0 (Note 3)	0 (Note 3)
Classe de qualité de service vers l'arrière	1 (Note 2)	0 (Note 3)	0 (Note 3)

Tableau 5-3 – Mappage du paramètre BICC TMR, des éléments d'information de la capacité support large bande et des éléments d'information du paramètre QS DSS2 (fin)

NOTE 1 – La capacité de transfert ATM I.371 [9] nécessaire est DBR (voir Recommandation Q.2961.2 [10]).
NOTE 2 – La classe de qualité de service I.356 [12] nécessaire est la Classe 1 (classe QS sévère) (voir Recommandation Q.2965.1 [8]).
NOTE 3 – Aucune classe de qualité de service I.356 particulière n'est nécessaire (voir Recommandation Q.2965.1 [8]).

Le Tableau 5-4 décrit le mappage entre le paramètre BICC TMR et l'élément d'information des paramètres AAL DSS2. Ce mappage est indépendant des codes du paramètre TMR à l'exception des sous-champs débit binaire constant et multiplicateur DSS2.

Tableau 5-4 – Mappage du paramètre BICC TMR et des éléments d'information des paramètres AAL DSS2

	Codes du paramètre TMR				
	Voix, 64 kbit/s sans restriction ou 3,1 kHz audio	384 kbit/s sans restriction	1536 kbit/s sans restriction	1920 kbit/s sans restriction	N*64 kbit/s
Contenus de l'élément d'information paramètres AAL DSS2 [10]					
Type AAL	1 (AAL type 1)				
Sous-type	2 (transport de circuit)				
Débit binaire constant	1 (64 kbit/s)	64 (N) × 64 kbit/s	64 (N) × 64 kbit/s	64 (N) × 64 kbit/s	64 N*64 kbit/s
Multiplicateur	Sans objet	6	24	30	N
Mécanisme de récupération de la fréquence de l'horloge de la source	0 (aucun)				
Mécanisme de correction des erreurs	0 (aucun)				
Taille du bloc SDT (Note)	1	N			
Cellules remplies partiellement	47 (totalement rempli)				
NOTE – Pour une adaptation monocanal utilisant AAL type 1, la taille du bloc SDT est définie sur 1. Pour 384 kbit/s, 1536 kbit/s, 1920 kbit/s et N*64, où N > 1, la taille du bloc SDT est définie sur N.					

Le Tableau 5-5 décrit le mappage entre le paramètre BICC TMR et les débits cellulaires crête ATM (CLP = 0 + 1) signalés dans l'élément d'information descripteur de trafic ATM. Pour chaque code de paramètre TMR, une valeur pour le débit cellulaire crête est sélectionnée de telle sorte que le débit binaire du service RNIS-BE correspondant (par exemple 64 kbit/s, N × 64 kbit/s) puisse être

transporté en tant que charge utile de type cellule des cellules ATM, c'est-à-dire en excluant le surdébit de la cellule ATM et l'en-tête AAL de type 1.

Tableau 5-5 – Mappage des codes BICC TMR et des débit cellulaires crête dans le descripteur de trafic ATM

Entité de signalisation BICC (commande d'appel)		Entité de signalisation DSS2 (commande support)
TMR		Descripteur de trafic ATM [9], [10] Débit cellulaire crête vers l'avant/l'arrière (CLP = 0 + 1) (pas de cellules OAM) (Note)
Codes TMR	Définition TMR	PCR
0 0 0 0 0 0 0 0	Voix	171 cellules/sec
0 0 0 0 0 0 1 0	64 kbit/s sans restriction	171 cellules/sec
0 0 0 0 0 0 1 1	3,1 kHz audio	171 cellules/sec
0 0 0 0 1 0 0 0	384 kbit/s sans restriction	1022 cellules/sec
0 0 0 0 1 0 0 1	1536 kbit/s sans restriction	4086 cellules/sec
0 0 0 0 1 0 1 0	1920 kbit/s sans restriction	5107 cellules/sec
0 0 0 0 0 1 1 0	64 kbit/s préféré	171 cellules/sec
0 0 0 0 0 1 1 1	2 × 64 kbit/s sans restriction	341 cellules/sec
0 0 0 1 0 0 0 0	3 × 64 kbit/s sans restriction	511 cellules/sec
0 0 0 1 0 0 0 1	4 × 64 kbit/s sans restriction	681 cellules/sec
0 0 0 1 0 0 1 0	5 × 64 kbit/s sans restriction	852 cellules/sec
0 0 0 1 0 0 1 1	6 × 64 kbit/s sans restriction	1022 cellules/sec
0 0 0 1 0 1 0 0	7 × 64 kbit/s sans restriction	1192 cellules/sec
0 0 0 1 0 1 0 1	8 × 64 kbit/s sans restriction	1362 cellules/sec
0 0 0 1 0 1 1 0	9 × 64 kbit/s sans restriction	1532 cellules/sec
0 0 0 1 0 1 1 1	10 × 64 kbit/s sans restriction	1703 cellules/sec
0 0 0 1 1 0 0 0	11 × 64 kbit/s sans restriction	1873 cellules/sec
0 0 0 1 1 0 0 1	12 × 64 kbit/s sans restriction	2043 cellules/sec
0 0 0 1 1 0 1 0	13 × 64 kbit/s sans restriction	2213 cellules/sec
0 0 0 1 1 0 1 1	14 × 64 kbit/s sans restriction	2383 cellules/sec
0 0 0 1 1 1 0 0	15 × 64 kbit/s sans restriction	2554 cellules/sec
0 0 0 1 1 1 0 1	16 × 64 kbit/s sans restriction	2724 cellules/sec
0 0 0 1 1 1 1 0	17 × 64 kbit/s sans restriction	2894 cellules/sec
0 0 0 1 1 1 1 1	18 × 64 kbit/s sans restriction	3064 cellules/sec
0 0 1 0 0 0 0 0	19 × 64 kbit/s sans restriction	3235 cellules/sec
0 0 1 0 0 0 0 1	20 × 64 kbit/s sans restriction	3405 cellules/sec
0 0 1 0 0 0 1 0	21 × 64 kbit/s sans restriction	3575 cellules/sec
0 0 1 0 0 0 1 1	22 × 64 kbit/s sans restriction	3745 cellules/sec
0 0 1 0 0 1 0 0	23 × 64 kbit/s sans restriction	3915 cellules/sec

Tableau 5-5 – Mappage des codes BICC TMR et des débit cellulaires crête dans le descripteur de trafic ATM (*fin*)

Entité de signalisation BICC (commande d'appel)		Entité de signalisation DSS2 (commande support)
TMR		Descripteur de trafic ATM [9], [10] Débit cellulaire crête vers l'avant/l'arrière (CLP = 0 + 1) (pas de cellules OAM) (Note)
Codes TMR	Définition TMR	PCR
0 0 1 0 0 1 0 1	24 × 64 kbit/s sans restriction	4086 cellules/sec
0 0 1 0 0 1 1 0	25 × 64 kbit/s sans restriction	4256 cellules/sec
0 0 1 0 0 1 1 1	26 × 64 kbit/s sans restriction	4426 cellules/sec
0 0 1 0 1 0 0 1	27 × 64 kbit/s sans restriction	4596 cellules/sec
0 0 1 0 1 0 1 0	28 × 64 kbit/s sans restriction	4766 cellules/sec
0 0 1 0 1 0 0 0	29 × 64 kbit/s sans restriction	4937 cellules/sec
NOTE – Aucune cellule OAM n'est incluse dans les calculs PCR.		

5.3 Informations d'adresse

Le présent sous-paragraphe décrit le mappage des informations d'adresse entre l'entité de signalisation BICC et l'entité de signalisation DSS2. Le mappage d'adresses entre l'entité de signalisation BICC et l'entité de signalisation DSS2 est détaillé au Tableau 5-6.

Tableau 5-6 – Mappage des informations d'adresse

Entité de signalisation BICC (paramètre)	Entité de signalisation DSS2 (élément d'information)
Paramètre de transport d'application [7] (adresse T-BIWF)	Numéro du demandé [4] (adresse T-BIWF)

5.4 Motif

Le présent sous-paragraphe décrit le mappage des valeurs de motif [4], [6] entre la signalisation de commande d'appel BICC et la signalisation de support DSS2 au point de référence entre la fonction BCF et la fonction CSF. Les valeurs de motifs liées à des opérations de support spécifiques dans DSS2 sont mappées avec des valeurs de motif appropriées de commande d'appel dans la commande BICC. Les mappages de motif s'appliquent dans le cas où la fonction BCF ne peut plus établir ni conserver le support. Le mappage des valeurs de motif de message "libération" DSS2 avec la commande BICC sont effectués uniquement au niveau du nœud ISN qui a établi la connexion. Le domaine de mappage de la valeur de motif va du protocole de support à l'interface primitive BCF-CSF générique, et non directement au protocole BICC.

Le Tableau 5-7 détaille les informations liées au motif, dérivées de la signalisation DSS2, qui sont transmises de l'entité de signalisation DSS2 à l'entité de signalisation BICC pour fournir des champs de paramètre Motif contenant des informations détaillées relatives aux circonstances de l'appel en cours de libération à la suite d'échec de l'établissement du support DSS2.

**Tableau 5-7 – Mappage des motifs (entité de signalisation DSS2
à entité de signalisation BICC)**

Entité de signalisation DSS2 – Motif	Entité de signalisation BICC – Indicateurs de motif
Norme de codage [4]	Norme de codage [6], [11]
Valeur de motif [4] (voir Tableau 5-8)	Valeur de motif [6] (voir Tableau 5-8)

Le Tableau 5-8 décrit le mappage de la valeur de motif reçue par l'entité de signalisation DSS2 et transmise par celle-ci à l'entité BICC. Les valeurs de motif DSS2 applicables sont mappées avec l'une des catégories parmi les six catégories suivantes: "1 = numéro non attribué", "16 = libération d'appel normale", "31 = catégorie normale, non spécifiée", "47 = ressource non disponible, non spécifiée", "79 = service/option non implémenté(e), non spécifié(e)" et "127 = interfonctionnement, non spécifié".

**Tableau 5-8 – Mappage des valeurs de motif (entité de signalisation DSS2
avec entité de signalisation BICC)**

n°	Entité de signalisation DSS2 (Note)	n°	Entité de signalisation BICC
1	Numéro non affecté (non attribué)	1	Numéro non affecté (non attribué)
2	Pas de route vers le réseau de transit indiqué	1	Numéro non affecté (non attribué)
3	Pas de route vers la destination	1	Numéro non affecté (non attribué)
16	Libération d'appel normale	16	Libération d'appel normale
22	Numéro modifié	1	Numéro non affecté (non attribué)
25	Erreur de routage par commutateur	1	Numéro non affecté (non attribué)
27	Destination hors service	47	Ressource non disponible, non spécifiée
28	Format de numéro non valide (adresse incomplète)	1	Numéro non affecté (non attribué)
31	Valeur normale, non spécifiée	31	Valeur normale, non spécifiée
34	Pas de circuit/canal disponible	47	Ressource non disponible, non spécifiée
35	VPCI/VCI demandé non disponible	127	Interfonctionnement, valeur non spécifiée
36	Echec lors de l'attribution VPCI/VCI	127	Interfonctionnement, valeur non spécifiée
37	Débit cellulaire d'utilisateur non disponible	47	Ressource non disponible, non spécifiée
38	Réseau hors service	47	Ressource non disponible, non spécifiée
41	Panne temporaire	47	Ressource non disponible, non spécifiée
42	Encombrement des équipements de commutation	47	Ressource non disponible, non spécifiée
44	Circuit/canal demandé non disponible	47	Ressource non disponible, non spécifiée
45	Pas de VPI/VCI disponible	47	Ressource non disponible, non spécifiée
46	Appel à préséance bloqué	47	Ressource non disponible, non spécifiée
47	Ressource non disponible, non spécifiée	47	Ressource non disponible, non spécifiée
49	Qualité de service non disponible	47	Ressource non disponible, non spécifiée
57	Capacité support non autorisée	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
58	Capacité support non disponible actuellement	47	Ressource non disponible, non spécifiée

Tableau 5-8 – Mappage des valeurs de motif (entité de signalisation DSS2 avec entité de signalisation BICC) (fin)

n°	Entité de signalisation DSS2 (Note)	n°	Entité de signalisation BICC
63	Service ou option non disponible, non spécifié(e)	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
65	Capacité support non implémentée	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
66	Type de canal non implémenté	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
69	Equipement demandé non implémenté	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
70	Seule la capacité de support d'information numérique restreinte est disponible	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
73	Combinaison de paramètres de trafic non acceptée	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)	79	Service ou option non implémenté(e), non spécifié(e)
91	Sélection de réseau de transit non valide	1	Numéro non affecté (non attribué)
NOTE – Toutes les autres valeurs de motif, qui ne sont pas liées à des opérations propres au support dans DSS2, sont converties en valeur de motif n° 127 et envoyées à l'entité de signalisation BICC.			

Le Tableau 5-9 décrit les informations de motif transmises de l'entité de signalisation BICC à l'entité de signalisation DSS2 afin de déduire les valeurs du champ de paramètre Motif de signalisation DSS2 à utiliser par la procédure de libération DSS2 résultant de la libération d'un appel.

Tableau 5-9 – Mappage des motifs (entité de signalisation BICC avec entité de signalisation DSS2)

Entité de signalisation BICC – Indicateurs de motif	Entité de signalisation DSS2 – Motif
Norme de codage [13]	Norme de codage [6], [11]
Valeur de motif [13] définie sur n'importe quelle valeur	Valeur de motif n° 16 "libération normale"

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication